

# Hadopi

## Département Recherche, Etudes et Veille

### Rémunération proportionnelle du partage

### Bibliographie – MAJ septembre 2014

Dans le cadre du projet de l'Hadopi de modéliser un système de rémunération proportionnelle du partage, les services ont regroupé des publications, au positionnement varié, relatives à la question de la consommation gratuite des œuvres sur Internet et à son articulation avec les droits des créateurs.

Cette bibliographie est issue des travaux de documentation et de veille des services de l'Hadopi.

Non exhaustive, elle est susceptible de largement s'enrichir selon les sources identifiées par l'institution ou proposées par d'autres acteurs.

Les publications retenues sont des études, des ouvrages, des rapports institutionnels ou d'associations, des articles de recherche.

Elles présentent des notions relatives au droit d'auteur, à la copie privée, aux pratiques culturelles, à la gratuité, à la rémunération des auteurs et au partage.

Cette bibliographie s'inscrit dans le travail de réflexion initié autour de la rémunération proportionnelle du partage.

Elle doit s'appréhender comme un outil supplémentaire de compréhension des sujets abordés.

# SOMMAIRE

ARTICLES DE RECHERCHE .....	3
RAPPORTS .....	9
ETUDES.....	12
OUVRAGES .....	14
NOTES / LIVRES BLANCS.....	15

## ARTICLES DE RECHERCHE

**[NEW]** OKOLI, C., ZHANG, W. **From Pest to Pets : Effects of Open Content Licensing on the Distribution of Music**, working paper présenté lors de la *22e European Conference on Information Systems*, Tel Aviv, avril 2014

Sujet : Cet article de recherche a été présenté lors de la 22<sup>ème</sup> European Conference on Information Systems à Tel Aviv en avril. Après avoir fait le constat que le partage de musique est devenu une source de conflit entre les artistes, les distributeurs et les consommateurs, les deux universitaires se proposent d'étudier la mise en place d'une licence libre dédiée à la musique. En étudiant la plateforme SoudCloud qui compte près de 55 millions d'utilisateurs, les deux auteurs ont constaté que les chansons libres de droits étaient plus partagées que celles gérées sous droits. A partir de ces travaux préliminaires, cet article suggère que les licences libres sont une forme de monétisation secondaire à envisager afin de réconcilier les artistes et les consommateurs.

→ <http://ecis2014.eu/E-poster/files/0159-file1.pdf>

**[NEW]** ADERMON, A., LIANG, C. **Piracy and Music Sales : The Effects of an Anti-Piracy Law**, in *Journal of Economic Behavior and Organization*, avril 2014

Sujet : Les auteurs de cet article se sont proposé d'étudier l'impact de la mise en place en 2009 en Suède d'une loi contre le piratage. L'article constate que lors des six premiers mois de la mise en place de cette loi en Suède, le trafic Internet a diminué de 16% et les ventes de musique ont augmenté de 36%. Cependant l'auteur constate également que cet effet positif s'est atténué avec le temps notamment à cause de la faible application de cette loi.

→ <http://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:714420/FULLTEXT01.pdf>

**[NEW]** BELLEFLAMME, P., PEITZ, M. **Digital piracy : an update**, Core Discussion Paper, Center for Operations Research and Econometrics, Université Catholique de Louvain, avril 2014

Sujet : En 2010, Paul Belleflamme et Martin Peitz présentaient un article de recherche intitulé *Digital Piracy, Theory* qui s'intéressait aux éventuels effets positifs théoriques du piratage pour les producteurs de contenus. Ils mettaient en avant 3 mécanismes intervenant dans le partage : l'échantillonnage, les effets de réseau et l'appropriation indirecte. Cette note est une mise à jour de leurs premiers travaux. Selon eux, l'un des effets positifs théoriques du piratage est l'encouragement à tester de nouveaux modèles d'affaires et ainsi promouvoir l'innovation dans les industries culturelles.

→ [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/core/documents/coredp2014\\_19web.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/core/documents/coredp2014_19web.pdf)

BODO, B. **Set the fox to watch the geese: voluntary IP regimes in piratical file-sharing communities**. In M. Fredriksson & J. Arvanitakis (Eds.), *Piracy: Leakages from Modernity*. Sacramento, CA: Litwin Books, 2013

Sujet : Cette étude s'intéresse aux systèmes de règles et de normes qui existent dans certaines communautés de partage de fichiers. L'auteur tente de comprendre si la mise en place de ces règles, censées assurer la pérennité et la qualité des contenus partagés, et qui peuvent sembler aller à l'inverse des pratiques illégales de partage, reprennent les mêmes mécanismes que celles qui sous-tendent la propriété intellectuelle.

→ [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2261679](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2261679)

PEUKERT, C., CLAUSSEN, J., KRETSCHMER, T. **Piracy and Movie Revenues: Evidence from Megaupload: A Tale of the Long Tail?**, 20/08/2013

Sujet : Cette étude compare les revenus des films au box-office (donc uniquement les revenus cinéma) avant et après la fermeture de MegaUpload le 19 janvier 2012, de façon à évaluer les impacts du piratage sur l'industrie du film, en tenant compte des différentes catégories de film (blockbusters vs. films de niche). Les auteurs estiment en effet que la fermeture de MegaUpload a constitué un événement suffisamment important pour permettre de déterminer un effet de causalité du piratage sur les revenus du box-office. Selon leurs conclusions, MegaUpload était le cyberlocker le plus utilisé (4% du trafic Internet mondial, selon

MegaUpload, cela n'a toutefois pas été vérifié par d'autres moyens par les auteurs). Sa fermeture aurait amené les autres cyberlockers à prendre des mesures contre le piratage par crainte de sanctions légales. De plus, la fermeture de MegaUpload a très probablement entraîné une prise de conscience du grand public de l'illégalité de ces pratiques.

Une analyse a été publiée sur le site de l'Hadopi :

<http://www.hadopi.fr/observation/documentation/piracy-and-movie-revenues-evidence-megaupload-tale-long-tail>

→ [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2176246](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2176246)

**[NEW] DANAHER, B., WALDFOGEL, J., Reel Piracy : The Effect of Online Film Piracy on International Box Office Sales**, Wellesley College, University of Minnesota and NBER, janvier 2012

Sujet : Selon les auteurs de cette étude, les délais entre la sortie des films américains aux Etats-Unis et les salles internationales contribueraient fortement au piratage de films. En effet, les différentes juridictions internationales empêchant l'accès aux films, les consommateurs étrangers se retrouveraient plus enclins à se procurer des contenus piratés. Selon l'étude, l'apparition de BitTorrent en 2003 aurait aggravé cette situation en fournissant au consommateur potentiel un moyen de contourner ces délais. Selon les auteurs, ces pertes pour l'industrie cinématographique pourraient être réduites par la diminution des fenêtres de diffusion à l'international. De plus, les auteurs soulignent que les consommateurs sont, à choix égaux, plus enclin à vouloir visionner leurs films en salle qu'à les télécharger.

→ [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1986299](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1986299)

PROULX, S., GOLDENBERG A. **Internet et la culture de la gratuité**, in *Revue du Mauss*, no. 35, Paris, 2010

Sujet : Cet article se penche sur la notion de gratuité sur les réseaux. Selon ses auteurs, la culture de « gratuité » est inhérente aux origines d'Internet en tant que réseau. Ce constat est renforcé par l'importance des échanges immatériels sur Internet. Ils en déduisent que le droit de la propriété intellectuelle trouve ainsi ses limites dans le numérique.

→ <http://sergeproulx.uqam.ca/wp-content/uploads/2011/02/2010-proulx-internet-et-la-225.pdf>

CUEVAS, R., KRYCZKA, M., CUEVAS, A., KAUNE, S., GUERRERO, C., REJAIE, R. **Is Content Publishing in BitTorrent Altruistic or Profit-Driven ?** / *ACM CoNEXT 2010*, November 30 – December 3 2010, Philadelphia, USA.

Sujet : Cet article étudie l'application BitTorrent, considérée selon les auteurs comme l'application la plus populaire pour le partage de contenu en P2P entre individus. Les auteurs ont cherché à déterminer si la popularité de BitTorrent tenait plus à la notion de partage altruiste ou à un intérêt financier quelconque. Leurs résultats montrent notamment que seule une faible proportion d'utilisateurs est responsable de 57% des contenus mis en ligne et de 75% des téléchargements.

→ [http://conferences.sigcomm.org/co-next/2010/CoNEXT\\_papers/11-Cuevas.pdf](http://conferences.sigcomm.org/co-next/2010/CoNEXT_papers/11-Cuevas.pdf)

EIJK, N., POORT, J., RUTTEN, P., **Legal, Economic and Cultural Aspects of File Sharing**, in *Communications & Strategies*, 77, 1st Q. 2010

Sujet : Cet article est centré sur l'analyse des effets économiques et culturels à court et long terme du partage de fichiers sur les réseaux (musique, film, jeu vidéo). Selon les auteurs, seule une part de la baisse des ventes, notamment de fichiers musicaux, peut être imputé au partage en ligne.

→ [http://www.ivir.nl/publications/vaneijk/Communications&Strategies\\_2010.pdf](http://www.ivir.nl/publications/vaneijk/Communications&Strategies_2010.pdf)

HUET, J. « **Le beurre et l'argent du beurre (encore des propos sur le peer to peer et sur HADOPI)** », *D.*, p. 2939, 2009

Sujet : L'article expose qu'il « ne faut pas bloquer le progrès technique » et ne pas interdire le pair à pair. Il propose à ce titre une légalisation des échanges pair à pair portant sur des œuvres musicales par la rémunération pour copie privée ou par une licence légale. Il déplore cependant que cette légalisation ne puisse être instaurée car les sociétés de gestion collective souhaitent d'un côté limiter le plus possible le champ de la copie privée (en n'y incluant pas le pair à pair) et d'un autre élargir l'assiette de la rémunération pour copie privée (jusqu'à inclure le pair à pair). Il préconise, plus généralement, des « états généraux du droit d'auteur ».

→ <http://doc.sciencespo-lyon.fr/Signal/index.php?r=article/view&id=110283>

CARON, Ch. « **Questions autour d'un serpent de mer** », *CCE*, n° 11, nov. 2009, repère 10, 2009

Sujet : L'article souligne qu'à chaque fois que le droit d'auteur est contesté, la licence globale est souvent présentée comme un remède. Ainsi, la licence globale a fait l'objet d'amendements au cours des discussions de la « loi Hadopi ». L'auteur fait un tour d'horizon des questions concernant la faisabilité juridique d'une telle licence (compatibilité avec les accords internationaux, affectation d'une partie des sommes collectées à des actions culturelles...).

→ [http://www.lexisnexis.fr/droit-document/article/communication-commerce-electronique/11-2009/010\\_PS\\_CCE\\_CCE0911RE00010.htm#.Uue8-tKFaQ](http://www.lexisnexis.fr/droit-document/article/communication-commerce-electronique/11-2009/010_PS_CCE_CCE0911RE00010.htm#.Uue8-tKFaQ)

OCTOBRE, S. **Pratiques culturelles chez les jeunes et institutions de transmission : un choc de cultures ?** in *Culture-prospective – Transmission et légitimation*, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, 2009-1

Sujet : Dans ce numéro de Culture-prospective, Sylvie Octobre se penche sur la représentation symbolique des objets culturels auprès des jeunes générations. Elle note que la généralisation de l'accès aux contenus numériques et à la grande consommation en ligne remet en cause la légitimité de l'acte d'achat et de la valeur des biens culturels.

→ <http://www.cairn.info/revue-culture-prospective-2009-1.htm>

SIRINELLI, P. « **Logiques de concurrence et droit d'auteur** », *Revue Lamy de la Concurrence (RLC)*, n°11, p. 183, 2007

Sujet : L'article étudie notamment la question de la concurrence entre l'offre légale et l'offre illicite gratuite accessible via les logiciels de pair à pair. L'une des réponses envisagée est l'instauration de la licence globale, telle que proposée par l'Alliance Public-Artistes, qui s'articulerait sur deux volets : la copie privée pour le téléchargement descendant et la gestion collective obligatoire pour le téléchargement ascendant. L'article revient sur les obstacles juridiques qui ont été identifiés à l'instauration d'une telle licence dans le rapport du CSPLA relatif à la distribution des contenus numériques en ligne de décembre 2005. Il conclut sur le fait qu'il faut laisser au droit exclusif le temps de démontrer son efficacité ou son incapacité à promouvoir une offre légale.

MANGOLTE, P.-A. « **Marchand** » et « **non-marchand** » dans **l'économie des logiciels** in *Colloque international « Mutation des industries de la culture, de l'information et de la communication »*, septembre 2006

Sujet : Pierre-André Mangolte présente dans cet article la dichotomie entre « marchand » et « non-marchand » dans le domaine du logiciel. En effet un logiciel est un objet ayant une valeur marchande, et pourtant les « freemium » sont des logiciels gratuits sans pour autant être des logiciels libres ou open source.

→ [http://www.observatoire-omic.org/colloque-icic/pdf/Mangolte3\\_5.pdf](http://www.observatoire-omic.org/colloque-icic/pdf/Mangolte3_5.pdf)

LIEBOWITZ, S. J. **File-Sharing : Creative Destruction or Just Plain Destruction ?** 2006

Sujet : Cette étude dresse un panorama historico-économique des nouvelles pratiques de partage apparues avec l'avènement de l'ère numérique. L'étude cherche à établir un lien direct entre les mutations à l'œuvre dans les pratiques de partage et la baisse des ventes de l'industrie musicale.

→ <http://www.utdallas.edu/~liebowit/emba/cd.pdf>

COULAUD, M. « **Droit d'auteur et téléchargement de fichiers ou le désaccord parfait ?** », *Revue Lamy Droit de l'Immatériel (RLDI)*, n°12, janv., p. 47, 2006

Sujet : L'article expose les discussions parlementaires du projet de loi DADVSI, les conceptions divergentes du droit d'auteur et notamment les amendements déposés afin d'instaurer une licence globale. Il porte une analyse sur cette licence qui permet le « téléchargement illimité de toutes les œuvres sur les réseaux pair à pair, moyennant paiement d'une rémunération forfaitaire indexée sur l'abonnement payé au fournisseur d'accès à internet ». Selon l'auteur, ce mécanisme vient notamment bouleverser la construction traditionnelle du droit d'auteur à la française (droit exclusif de l'auteur pour autoriser l'utilisation de ses œuvres, atteinte au principe de rémunération proportionnelle...).

THOUMYRE, L. « **La licence globale optionnelle : un pare-feu contre les bugs de la répression** », *Revue Lamy Droit de l'Immatériel (RLDI)*, n° 15, p. 80, 2006

Sujet : A l'occasion des débats sur la loi DADVSI, l'auteur, coordinateur de l'Alliance Public-Artistes, expose le mécanisme proposé par ce groupement : une licence globale optionnelle qui se fonderait sur l'exception pour copie privée et sur un mécanisme de gestion collective obligatoire pour les actes de mise à disposition.

McLURE WASKO M., FARAJ S. **Why should I share ? examining social capital and knowledge contribution in electronic networks of practice** in *MIS Quarterly*, vol. 29, n°1 special issue, 2005, p.35-57

Sujet : Les auteurs de cette étude cherchent à démontrer l'influence des motivations individuelles et du capital social dans les flux des contributions au savoir circulant dans les réseaux électroniques. Elle prend appui sur les théories de l'action collective, et fournit l'analyse d'un réseau électronique opérant dans une association de conseil juridique.

→ <http://www.jstor.org/discover/10.2307/25148667?uid=3738016&uid=2129&uid=2&uid=70&uid=4&sid=21102507880337>

THOUMYRE, L. « **Pour une légalisation des échanges non commerciaux de contenus culturels sur internet rémunérant les ayants droits** », SPEDIDAM, Livre blanc sur le peer to peer, p.59, 2005

Sujet : L'auteur, responsable juridique de la SPEDIDAM, elle-même membre de l'Alliance Public-Artistes, souligne que le pair à pair est un véritable phénomène de société et propose une licence globale pour légaliser ces échanges. Il présente la proposition soutenue par la SPEDIDAM et détaille les mécanismes sur lesquels une telle licence pourrait s'appuyer : l'exception de copie privée pour les téléchargements et la gestion collective pour les mises à disposition.

VON LEWINSKI, S. « **Quelques problèmes juridiques concernant la mise à disposition d'œuvres littéraires et artistiques et autres objets protégés sur les réseaux numériques** », Bulletin du droit d'auteur, Doctrine et opinions, UNESCO, 2005

Sujet : L'auteur analyse le phénomène des échanges pair à pair de fichiers sur Internet et notamment les différents moyens juridiques évoqués pour les légaliser ainsi que leur compatibilité avec le droit international. L'auteur conclut que le développement d'une offre légale attractive pourrait marginaliser ces échanges.

→ [http://portal.unesco.org/culture/fr/files/26128/11514179731lewinski\\_fr.pdf/lewinski\\_fr.pdf](http://portal.unesco.org/culture/fr/files/26128/11514179731lewinski_fr.pdf/lewinski_fr.pdf)

GEORGES, F. « **Proposition de la loi sur le peer-to-peer : petit guide à l'usage de la dépénalisation** », Juriscom.net, 2005

Sujet : L'article analyse une proposition de loi déposée en 2005 visant à légaliser « les pratiques d'échange à des fins non commerciales entre particuliers d'œuvres et d'interprétations sur les réseaux de communication en ligne, dont les réseaux pair à pair, et [à] adapter notre législation aux innovations techniques apparues au cours de ces dernières années ». Est notamment soulevée une difficulté à faire cohabiter cette légalisation avec la chronologie des médias.

→ <https://juriscom.net/2005/09/proposition-de-loi-sur-le-peer-to-peer-petit-guide-a-lusage-de-la-depenalisation/>

STROWEL, A. et THOUMSIN, P.-Y. « **Le P2P: un problème pressant en attente d'une réponse législative ?** », *Prop. Intell.*, n°17, p.428, 2005

Sujet : L'article, après avoir constaté que le pair à pair illicite perdure, expose les actions en justice entreprises tant en France qu'à l'étranger à l'encontre des usagers et des producteurs de logiciels. La solution d'une réponse législative reposant sur la licence globale est également étudiée. Il est conclu que la voie législative serait prématurée, faute notamment de recul sur la technologie pair à pair.

→ [http://www.irpi.fr/revuepi/article.asp?ART\\_N\\_ID=292](http://www.irpi.fr/revuepi/article.asp?ART_N_ID=292)

OBERHOLZER, F., STRUMPF, K., **The Effect of File Sharing on Record Sales, An Empirical Analysis**, mars 2004

Sujet : Cet article fournit une analyse des effets des pratiques de partage en ligne sur les ventes de musique. L'auteur y expose qu'il n'existe pas de corrélation directe entre la diminution des ventes de musique et la démocratisation des pratiques de partage.

→ [http://www.unc.edu/~cigar/papers/FileSharing\\_March2004.pdf](http://www.unc.edu/~cigar/papers/FileSharing_March2004.pdf)

GOMIS, G. « **Communautés Peer-to-Peer et ayants droit : la paix par la licence légale** », Juriscom.net, 2004

Sujet : L'auteur revient sur la solution de légalisation du pair à pair proposée par l'ADAMI et conclut que « la solution proposée par l'ADAMI ouvre donc un nombre de questions proportionnellement inverse à son apparente simplicité ».

→ <http://www.juriscom.net/documents/pla20040402.pdf>

S. BOORSTIN, E., **Music Sales in the Age of File Sharing**, Department of Economics, Princeton University, 2004

Sujet : Cet article fournit une analyse de l'évolution que connaissent les ventes de CD aux Etats-Unis aux débuts de la démocratisation de l'accès à internet entre 1998 et 2001 en analysant les pratiques de 4 groupes d'individus en fonction de l'âge (15-24 ; 25-44 ; 45 et +) : alors que les pratiques de partage de fichiers provoquent une baisse de la consommation chez les plus jeunes, elles ont un effet contraire chez les sujets plus âgés augmentant celle-ci. L'étude conclut qu'il n'y a pas de lien de causalité entre la baisse des ventes des CD et l'émergence des pratiques de partage.

→ <http://www.cs.princeton.edu/~felten/boorstin-thesis.pdf>

GIESLER M., POHLMANN M. **The Anthropology of File Sharing : Consuming Napster as a Gift** in *Advances in Consumer Research* (Volume 30), 2003

Sujet : Quelle signification symbolique revêtent les consommations et les pratiques de partage existantes sur la plateforme Napster ? C'est sous la forme d'une analyse « netnographique » que les auteurs de cet article répondent à cette interrogation, en appréhendant les systèmes de partage de fichiers comme des communautés de dons.

→ <http://webpages.uah.edu/~worda/Articles/GieslerNapster.pdf>

FARCHY, J., ROCHELANDET, F. **Self-help systems : good substitutes for copyright or new barriers to competition ?** in *Inaugural SERCI Annual Congress*, 3<sup>rd</sup> & 4<sup>th</sup> of June 2002, Madrid, Colloque

Sujet : L'auteur constate que l'apparition des nouvelles technologies a entraîné l'apparition de multiples formes de reproductions. L'auteur fait la distinction entre les reproductions massives, visant à alimenter une forme de piratage des biens culturels, et les reproductions ponctuelles, liées à un usage personnel de copie. La libre circulation de ces reproductions sur les réseaux de partage empêche l'application du droit d'auteur sur ces biens, provoquant ainsi un préjudice pour les artistes.

→ <http://www.serci.org/2002/farchy.pdf>

FARCHY, J., ROCHELANDET, F. **La copie privée numérique – Un danger pour la diffusion commerciale des œuvres culturelles ?** in *Réseaux* 2001/2 (n°106), La Découverte, 2001

Sujet : Joëlle Farchy et Fabrice Rochelandet se penchent dans cet article sur la notion de copie privée à l'heure du numérique. La copie privée numérique est le pendant de la copie privée physique, elle est licite si elle se restreint à la sphère familiale. La copie privée est actuellement autorisée pour le disque et la vidéo, mais le numérique est venu bouleverser cet usage en permettant techniquement la copie massive. Les auteurs proposent deux voies de réflexion : l'interdiction ou l'autorisation de la copie privée. Si la copie privée était autorisée elle devrait répondre à plusieurs questions d'équilibrage économique : une autorisation sans interdiction ? Une redevance compensatrice sur le support de la copie ? Ou une subvention pour les producteurs de contenus ?

→ [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=RES\\_106\\_0149](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RES_106_0149)

JARVENPAA, S. L., STAPLES D. S. **The use of collaborative electronic media for information sharing : an exploratory study of determinants** in *The Journal of Strategic Information Systems*, Volume 9, Issues 2-3, September 2000, p.12-154

Sujet : A travers cet article, les auteurs tentent d'analyser les perceptions individuelles qui sont à l'œuvre, lors de partage de l'information dans l'usage de réseaux électroniques collaboratifs en se penchant sur le cas particulier d'une Université Australienne.

→ <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0963868700000421>

FARCHY, J., ROCHELANDET, F. **Protection des auteurs et diffusion des œuvres dans l'univers numérique : le cas de l'industrie cinématographique française** in *Communications & Stratégies*, n°39, 3ème trimestre 2000, p.27

Sujet: Dans cet article, Joëlle Farchy et Fabrice Rochelandet étudient le cas de l'industrie cinématographique française confrontée à la protection des auteurs dans le cadre de la diffusion des œuvres dans l'univers numérique. Ils reviennent sur les discussions autour de l'harmonisation européenne du droit d'auteur qui protègent ces œuvres.

→ [http://www.idate.fr/fic/revue\\_telech/519/C&S39\\_FARCHY\\_ROCHELANDET.pdf](http://www.idate.fr/fic/revue_telech/519/C&S39_FARCHY_ROCHELANDET.pdf)

**[NEW]** SENG, D., GARROTE FERNANCEZ-DIEZ, I. **Comparative Analysis on National Approaches to the Liability of Internet Intermediaries for Infringement of Copyright and Related Rights**, University of Madrid, avril 2014

Sujet : Présentée lors de la 27<sup>ème</sup> édition du WIPO Standing Committee on Copyright and Related Rights (SCCR) en avril 2014, cette étude de droit comparative a été conduite dans 30 législations différentes par ses auteurs. La première partie s'intéresse aux différentes juridictions étudiées en matière de droit d'auteur et de responsabilité civile et pénale. La deuxième partie s'intéresse aux régimes d'exemption de la responsabilité des intermédiaires. Selon les conclusions de ce rapport, il semble que les différentes juridictions ont de réelles difficultés à faire face à la diversité des fournisseurs de services en ligne disponible sur le Web.  
→ [http://www.wipo.int/export/sites/www/copyright/en/doc/liability\\_of\\_internet\\_intermediaries\\_garrate.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/copyright/en/doc/liability_of_internet_intermediaries_garrate.pdf)

LESCURE, P. **Rapport sur la Mission « Acte II de l'exception culturelle » : contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique**, Ministère de la culture et de la communication, 2013

Sujet : Le rapport consacre dans la fiche C-1 une partie sur « la légalisation du partage non marchand ». Il reprend la définition de Ph. Aigrain selon laquelle « constitue un partage entre individus toute transmission d'un fichier (par échanges de supports, mise à disposition sur un blog ou sur un réseau pair à pair, envoi par email, etc.) d'un lieu de stockage « appartenant à l'individu » à un lieu de stockage « appartenant à un autre individu » ». « Un partage est non – marchand s'il ne donne lieu à aucun revenu, direct ou indirect (par exemple revenu publicitaire) pour aucune des deux parties. La notion de revenu est à entendre au sens strict comme perception monétaire ou troc contre une marchandise ». Le rapport envisage deux mécanismes possibles : l'épuisement des droits (proposition de La Quadrature du Net) ou l'instauration d'une nouvelle exception au droit d'auteur. Relevant que « la légalisation des échanges non marchands se heurte aujourd'hui à trop d'obstacles juridiques, économiques et pratiques », le rapport propose que la réflexion soit approfondie sur la légalisation des échanges non marchands, afin d'en préciser les contours et de définir les modalités de leur reconnaissance juridique.  
→ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000278-mission-acte-ii-de-l-exception-culturelle-contribution-aux-politiques-culturelles>

**[NEW]** **A profile of current and future audiovisual audience**, Commission Européenne, 2013

Sujet : Une étude de la Commission Européenne sur les publics du cinéma auprès de 4 608 européens entre 4 et 50 ans dans 10 pays (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et France) en 2013. Parmi les résultats, 68% des spectateurs ont déclaré télécharger des fichiers cinématographiques de manière gratuite et de les stocker afin de les visionner ultérieurement. 56% regardent des films en streaming via des sites gratuits. Parmi les freins à l'offre légale, le prix et le manque de disponibilité dans leur pays des films désirés sont évoqués.  
→ <http://bookshop.europa.eu/en/a-profile-of-current-and-future-audiovisual-audience-pbNC0414085/>

**Intellectual Property : Observations on Efforts to Quantify the Economic Effects of Counterfeit and Pirated Goods**, United States Government Accountability Office, avril 2010

Sujet : Ce rapport commandité par le Gouvernement Accountability Office lance un appel pour la production d'une littérature experte ayant pour but de mesurer l'impact global de la contrefaçon et la piraterie dans l'économie américaine, tout en exposant les difficultés méthodologiques que pose ce type d'analyse.  
→ <http://gao.gov/products/GAO-10-423>

ZELNIK, P., TOUBON, J., CERUTTI, G. **Rapport Création et Internet**, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Sujet : Ce rapport faisant suite à la loi Création et Internet contient de nombreuses annexes exposant les préconisations de la mission, ainsi qu'une étude sur les pratiques et les attentes des internautes quant à leur consommation de contenus culturels sur Internet. Parmi les propositions de ce rapport : l'extension du prix unique aux livres numériques et la mise en place d'un régime de gestion collective. Parmi les annexes de ce rapport, une note explicative sur la gestion des droits dans la musique revient sur les notions de « licence globale », « licence légale » et « gestion collective des droits ». Il est retenu que la licence globale « consiste à légaliser les échanges non commerciaux de contenus culturels (hors logiciels) à travers internet, en contrepartie d'une rétribution forfaitaire redistribuée aux ayants droit, proportionnellement à la densité de téléchargement et d'échange de leurs œuvres ». Est donc en cause l'idée de passer d'un droit exclusif à un droit à rémunération. La note présente ensuite la licence globale telle qu'elle a pu être proposée par l'ADAMI.

→ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000006-creation-et-internet>

HUYGEN, A., RUTTEN, P., HUVENEERS, S., LIMONARDS, S., POORT, J., LEENHEER, J., JANSSEN, K., EIJK, N., HELBERGER, N., **Ups and Downs ; Economic and Cultural effects of file sharing on music, film and games**, TNO Information and Communication Technology, 18 février 2009

Sujet : Quelle sera l'empreinte des pratiques de partage de fichiers sur filières de l'industrie du film, de la musique et du jeu vidéo ? C'est à cette question que tente de répondre cette étude en analysant les changements opérant dans les modèles d'affaires des industries culturelles.

→ [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1350451](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1350451)

RIESTER, F. **Rapport sur le projet de loi n°1240 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet**, rapport n°1486, Commission des Lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, 2009

Sujet : Le rapport revient sur certains amendements déposés lors des travaux parlementaires de la loi DADVSI visant à la mise en place d'une licence globale. Ces propositions consistent à établir un système de droit forfaitaire à la copie numérique (une licence dite « globale » de l'ordre de 5 à 7 euros par mois), en contrepartie duquel les téléchargements d'œuvres disponibles sur internet auraient été autorisés. Le rapport présente cette licence globale comme faisant partie des « fausses solutions » et conclut à leur rejet.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r1486.pdf>

VALADE, J. **Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur le droit d'auteur à l'heure d'Internet**, rapport n°267 du 21 mars 2006

Sujet : Ce rapport est issu des discussions tenues lors d'une table ronde de 2006 consacrée aux problèmes de l'essor du partage en ligne des œuvres protégées par un droit d'auteur et aux réponses législatives susceptibles d'être apportées.

→ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000367/index.shtml>

SIRINELLI, P., BENAZERAF, J-A., FARCHY, J., CASSAGNABERE, H., CASSAGNABERE, B. LARER, **La distribution des contenus numériques en ligne**, Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), décembre 2005

Sujet : Envisageant les solutions possibles aux échanges illicites sur Internet, une commission du CSPLA a notamment étudié la licence globale optionnelle proposée par l'Alliance Public-Artistes. Le rapport rappelle que cette licence vise à « placer dans un cadre optionnel les millions d'internautes (...) qui partagent de la musique, des œuvres audiovisuelles, des images et des photographies en ligne, et d'autre part, à prévoir un mode de rémunération pour les ayants droit qui n'en perçoivent actuellement aucune en contrepartie de ce mode de consommation ». Le mécanisme s'appuie sur l'élargissement de l'exception pour copie privée (pour les actes de reproduction) et sur la gestion collective obligatoire (pour les actes de représentation). Le rapport indique que pour la majorité des membres de la commission la consécration de cette licence se heurte à plusieurs obstacles et notamment : les limites de la copie privée (l'exception de copie privée suppose le respect de certaines conditions dont l'identité entre le copiste et l'utilisateur, la source licite, le test en trois étapes), l'incompatibilité avec les traités internationaux (les droits exclusifs sont consacrés par les accords internationaux et permettent aux ayants droit de les exercer individuellement, la gestion collective obligatoire constitue une limitation au droit exclusif qui ne peut être prévue que par les textes, le test en trois étapes...) et le fait que la rémunération perçue serait négligeable.

→ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000001-la-distribution-des-contenus-numeriques-en-ligne>

**Projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information** – Point presse de Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication, 2005

Sujet : Suite aux amendements déposés au projet de loi DADVSI visant à mettre en place un mécanisme de licence globale, ce document gouvernemental consacre une fiche à ce mécanisme et en donne la définition suivante : « la licence globale ou légale pour les échanges sur Internet consiste à instaurer un prélèvement forfaitaire sur l'abonnement à Internet, en contrepartie d'une autorisation par la loi des échanges d'œuvres protégées sur Internet ». Il est indiqué que cette licence « est incompatible avec les engagements internationaux de notre pays ». et qu'elle est préjudiciable tant aux créateurs qu'aux consommateurs.

→ <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers-presse/droitsdauteur052.pdf>

## **[NEW] Digital Media Unmonetized Demand and Peer-to-Peer File Sharing Report : first and second quarter 2014**, Tru Optik, août 2014

Sujet : Selon cette étude de la société Tru Optik, plus de 275 milliards de dollars de contenus piratés ont circulé sur les réseaux peer-to-peer entre janvier et juin 2014. Durant cette période, plus de 500 millions d'adresses IP uniques auraient échangé des fichiers dont 17 milliards de téléchargement. Le rapport souligne que le protocole le plus utilisé dans ces échanges est BitTorrent.

→ <http://www.truoptik.com/reports>

## **[NEW] Good Money Gone Bad – Digital Thieves and the Hijacking of the Online Ad Business : A Report on the Profitability of Ad-Supported Content Theft**, Digital Citizens Alliance, février 2014

Sujet : Un rapport de la Digital Citizens Alliance, une association américaine dont l'une des missions est de lutter contre le piratage sur Internet. La méthodologie utilisée analyse le comportement de 596 sites connus suspectés de mettre à disposition des liens contrefaisants et financés par de la publicité. En analysant l'audience de ces sites ainsi que l'emplacement des publicités qui s'y trouvent, ces sites gagneraient en moyenne 4,4 millions de dollars par an de revenus publicitaires. Au total sur la période analysée par l'étude, les annonceurs publicitaires auraient investi 220 millions de dollars sur des sites contrefaisants. En conclusion, le rapport pronostique une envolée de ces revenus liée à la forte demande de contenus piratés, au développement de la publicité programmatique et à la forte marge (entre 80% et 94%) que se font les sites sur ces bénéfices. Digital Citizens Alliance préconise de responsabiliser les annonceurs et les régies publicitaires afin de promouvoir des standards de bonnes pratiques et sensibiliser les grandes marques à la présence de leurs campagnes sur ces sites.

→ <http://media.digitalcitizensactionalliance.org/314A5A5A9ABBBBC5E3BD824CF47C46EF4B9D3A76/4af7db7f-03e7-49cb-aeb8-ad0671a4e1c7.pdf>

## **SPINDLER, G., Rechtliche und Ökonomische Machbarkeit einer Kulturflatrate**, Universität Göttingen, Gutachten erstellt im Auftrag der Bundestagsfraktion „Bündnis 90/DIE , GRÜNEN“, 6 mars 2013

Sujet : Une étude allemande récente sur la faisabilité d'une "Kulturflatrate" (une forme de licence globale) à partir d'aspects juridiques (allemands, européens et internationaux) et économiques. Cette étude a été commandée par le parti Vert allemand. La conclusion souligne qu'économiquement cette idée est envisageable et réalisable mais que les études manquent (par exemple sur le taux de substitution estimé à max. 30%). De plus juridiquement il y aurait des problèmes au niveau européen (pas nécessairement au niveau du test des trois étapes, mais sur les restrictions de la possibilité de mise à disposition au public) et du droit privé international.

→ [http://www.gruene-bundestag.de/fileadmin/media/gruenebundestag\\_de/themen\\_az/medien/Gutachten-Flatrate-GrueneBundestagsfraktion\\_\\_CC\\_BY-NC-ND\\_.pdf](http://www.gruene-bundestag.de/fileadmin/media/gruenebundestag_de/themen_az/medien/Gutachten-Flatrate-GrueneBundestagsfraktion__CC_BY-NC-ND_.pdf)

## **KARAGANIS, J., RENKEMA, L. Copy culture in the US & Germany**, The American Assembly, Columbia University, 2013

Sujet : Les auteurs de cet article analysent les comportements et pratiques de partage de contenus numériques en Allemagne et aux Etats-Unis en les confrontant aux régulations qui régissent le domaine de la propriété intellectuelle.

→ <http://piracy.americanassembly.org/wp-content/uploads/2013/01/Copy-Culture.pdf>

## **CAMMAERTS, B., MANSELL, R., MENG, B., Media Policy Brief 9 : Copyright & Creation : A Case for Promoting Inclusive Online Sharing**, The London School of Economics and Political Science, Department of Media and Communications, 09/2013

Sujet : Cet article appelle à une révision de l'UK Digital Economic act (2010) en arguant que les mesures punitives instaurées pour parer aux infractions du droit d'auteur ne sont pas en accord avec l'impact réel des pratiques illégales sur les industries créatives. Les auteurs pensent au contraire que, dans le contexte actuel, les industries créatives trouvent des moyens d'innovation afin de s'adapter au nouvel écosystème numérique.

→ <http://fr.scribd.com/doc/172985274/LSE-MPP-Policy-Brief-9-Copyright-and-Creation>

AGUIAR, L., MARTENS, B., **Digital Music Consumption on the Internet : Evidence from Clickstream Data**, Institute for Prospective Technological Studies, avril 2013

Sujet : La Commission Européenne a publié une étude sur la consommation de musique sur Internet, dont l'objectif est de s'intéresser aux liens entre le téléchargement illégal, la consommation en streaming légal et les achats légaux en ligne. Ces travaux de recherche proposent une première modélisation économétrique de la consommation de musique sur Internet.

Le Département Recherche, Etudes et Veille de l'Hadopi (DREV), a réalisé en avril 2013 une analyse/discussion de cette étude : <http://www.hadopi.fr/observation/documentation/information-et-discussions-sur-letude-digital-music-consumption-internet-e>  
→ <http://fr.scribd.com/doc/131005609/JRC79605>

**Le « forfait sur le contenu » : une solution au partage illégal de fichiers ?** Parlement Européen, Direction Générale des Politiques Internes, Département thématique B, politiques structurelles et de cohésion, Culture et éducation ; 2011

Sujet : Cette étude traite de la faisabilité politique et économique de la mise en place d'un système forfaitaire permettant aux utilisateurs d'échanger légalement des œuvres sur les réseaux de pair à pair à des fins non commerciales. L'étude retrace les évolutions tant du piratage que des marchés de la musique et de l'audiovisuel puis présente les objectifs poursuivis par la mise en place d'un « forfait sur le contenu ». Sont enfin étudiés les principaux mécanismes envisagés afin de mettre en place ce forfait et les différentes réponses envisageables au problème du partage non autorisé d'œuvres sur les réseaux pair à pair.

→ <http://bookshop.europa.eu/fr/le-forfait-sur-le-contenu--pbBA3211803/>

COLIN, C. **Etude de faisabilité de systèmes de licences pour les échanges d'œuvres sur Internet**, sous. Dir. S. DUSSOLLIER, rapport pour la SACD/SCAM – Belgique, Centre de Recherche Information, Droit et Société (CRIDS), Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix, 2011

Sujet : Cette étude analyse la faisabilité juridique et pratique d'une légitimation des échanges d'œuvres sur les réseaux de pair à pair. Elle conclut que « le seul mécanisme envisageable pour autoriser les échanges d'œuvres sur les réseaux pair à pair repose sur une gestion collective renforcée, que ce soit par le biais d'une gestion collective obligatoire ou d'une licence collective étendue ». L'étude relève notamment, s'agissant du partage des œuvres audiovisuelles et du respect de la chronologie des médias, qu'il faudra déterminer la fenêtre d'exploitation pertinente pour le pair à pair et que des mécanismes de filtrage assureront son respect.

→ <http://www.crids.eu/recherche/publications/textes/synthese-sacd-scam.pdf/view>

BERNAULT, C. et LEBOIS, A. **Peer-to-peer et propriété littéraire et artistique, Etude de faisabilité sur un système de compensation pour l'échange des œuvres sur internet**, dir. A. LUCAS, Institut de recherche en droit privé de l'Université de Nantes, 2005

Sujet : L'étude relève que le téléchargement peut, dans certains cas, être considéré comme un acte de copie privée, et que la mise à disposition peut donner lieu à une gestion collective obligatoire du droit de représentation. Le rapport conclut que « *les engagements internationaux de la France ne sauraient constituer un obstacle, dans la mesure où la solution proposée n'impose [...] aucune limite ou exception aux droits exclusifs* ».

→ <http://www.hadopi.fr/observation/documentation/peer-peer-et-propriete-litteraire-et-artistique-etude-de-faisabilite-sur-u>

MARTIN, A. **Et toi, tu télécharges ? Industries du divertissement et des médias à l'ère du numérique**, PEARSON, coll. Village Mondial, 2010

Sujet : Dans cette actualisation de son premier ouvrage de 2005, l'auteur s'interroge sur la nouvelle ère de l'industrie du divertissement, opposant la simple notion de piratage à une notion plus artistique mélangeant pratiques professionnelles et amateurs, gratuit et payant, etc. Il y analyse les nouveaux modèles de financement comme le participatif, les effets de longue traîne et de fidélisation du consommateur numérique. L'auteur cherche à proposer des solutions autour du conflit qui s'est cristallisé autour du téléchargement entre consommateur et éditeur de contenus.

→ <http://www.pearson.fr/livre/?GCOI=27440100823680>

AIGRAIN, P. **Internet & Création. Comment reconnaître les échanges hors-marché sur internet en finançant et rémunérant la création ?**, deuxième semestre 2008, éditions InLibroVeritas

Sujet : L'auteur propose « la reconnaissance des échanges « hors-marché » entre individus de représentations numériques d'œuvres ; un mécanisme de financement mutualisé de la création et de sa rémunération ». D'un point de vue juridique, Ph. Aigrain analyse différents mécanismes pouvant permettre cette légalisation des échanges concernés.

SAGOT-DUVAUROUX, J-L. **De la gratuité**, L'éclat, 2006

Sujet : L'auteur se pense sur la notion de « culture de la gratuité ». Selon l'auteur, le développement massif de l'internet a brouillé les repères de l'économie en mélangeant auprès du consommateur vraie et fausse gratuité.

AIGRAIN, P. **Cause commune : l'information entre bien commun et propriété**, éditions Fayard, 2005

Sujet : L'auteur oppose dans son analyse deux directions : d'un côté l'extension des domaines couverts par des brevets restreignant l'information à ceux qui la possèdent. De l'autre côté la production et la mise en ligne de contenus et de créations libres.

W. FISCHER III, W., **Promises to Keep : Technology, Law, and the Future of Entertainment**, Stanford University Press, 2004

Sujet : Ce chapitre de l'ouvrage W. FISCHER explique que le numérique a engendré une multitude d'alternatives de production de contenu (musique ou film) et que les producteurs comme les consommateurs ont tout à gagner à exploiter ces possibilités. Il fait également le constat que cette ouverture technologique a été contrebalancé par un repli juridique pour adapter des règles servant à défendre des modèles d'affaires trop anciens.

→ <http://cyber.law.harvard.edu/people/ffisher/PTKChapter6.pdf>

FARCHY, J. **Internet et le droit d'auteur : la culture Napster**. Paris : CNRS éd., coll. "CNRS Communication", 2003, 202 p.

Sujet : L'ouvrage de Joëlle Farchy prend comme point de départ l'analyse de la fermeture du site d'échange gratuit de musique Napster, qui fut en son temps un des grands points d'accès de la musique numérique à l'aube du partage, pour analyser l'impact comportemental de cette offre sur la notion de gratuité. Son ouvrage tourne autour d'une grande problématique : « Comment en effet favoriser l'accès universel au savoir et à la culture, dans un monde où les informations circulent de plus en plus vite, tout en garantissant la pérennité et la diversité des créations et productions futures ? »

MAUREL, L., GILLARD, X., **Il faut réformer le droit d'auteur**, 8 juillet 2013

Sujet : Ce document propose dix-huit mesures pour réformer le droit d'auteur. Une des propositions est la « dépenalisation du partage sans but lucratif » via une légalisation par l'extension de la notion d'épuisement des droits à l'environnement numérique.

→ [http://data.daryo.net/assets/daryo.com/ljYm\\_xpRm.pdf](http://data.daryo.net/assets/daryo.com/ljYm_xpRm.pdf)

**L'économie numérique des biens culturels : la droite, la gauche et la licence globale**, Fondation Jean Jaurès, GRECs, groupes d'études et de recherches sur la culture, le 29 mai 2012

Sujet : La Fondation Jean Jaurès a publié une note d'analyse sur les relations entre politiques et l'économie numérique des biens culturels. Les GRECs, groupe d'études et de recherches sur la culture considère que les politiques culturelles de ces 10 dernières années ne prennent pas assez en compte les biens culturels et le partage.

→ <http://www.jean-jaures.org/Publications/Les-notes/L-economie-numerique-des-biens-culturels-la-droite-la-gauche-et-la-licence-globale>

**Éléments pour la réforme du droit d'auteur et des politiques culturelles liées**, La Quadrature du Net

Sujet : La Quadrature du Net a publié des propositions pour réformer le droit d'auteur et les politiques culturelles. La proposition n°1 porte sur la reconnaissance du partage non marchand des œuvres numériques entre individus par l'extension de l'épuisement des droits aux œuvres numériques.

→ <http://paigrain.debatpublic.net/wp-content/uploads/elements-fr.pdf>

**« Etat des lieux sur le P2P et la musique en ligne en France – La propriété intellectuelle face au Peer-to-Peer »**, Le Forum des droits sur l'internet, 2004

Sujet : Dans ce document, le Forum des droits sur Internet étudie les questions relatives au pair à pair en matière de musique en ligne, ses avantages et ses inconvénients et son cadre légal. Ce document s'inscrit dans le cadre des discussions qui ont précédé la signature en juillet 2004 de la « Charte d'engagements pour le développement de l'offre légale de la musique en ligne, le respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre la piraterie numérique ».

→ <http://www.yumpu.com/fr/document/view/16735568/etat-des-lieux-sur-le-p2p-et-la-musique-en-ligne-en-france-forum->

Conférence de presse, **Diffusion des œuvres culturelles sur Internet : Face aux conclusions du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), l'Alliance Public-Artistes publie un rapport indépendant**, 2004

Sujet : Suite au rapport du CSPLA sur la distribution des contenus numériques en ligne, qui retenait que la consécration de la licence globale optionnelle proposée par l'Alliance se heurtait à plusieurs obstacles juridiques, l'Alliance publie l'étude qu'elle a commandé à l'Institut de recherche en droit privé de l'Université de Nantes (précité).

→ [http://www.lalliance.org/pages/5\\_1.html](http://www.lalliance.org/pages/5_1.html)

hadopi.fr

Retrouvez ce document en ligne :

< <http://www.hadopi.fr/> >